

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023
Délibération n° DE_2023_047

Le 06 novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno et VANDERNOOT Noémie

Absents excusés : TERROT Stéphanie (pouvoir à BOMPARD Jocelyne)

Absents : MASNATA Mallauray et TURC Jack

Secrétaire : ARNEPHY Delphine

OBJET : Admission en non-valeur sur le service assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal la liste des non-valeur n°6402940531 arrêté en date du 06 novembre 2023 par le Service de Gestion Comptable de Nyons.

Cela concerne, pour le service assainissement, essentiellement des redevances d'assainissement collectif et la part modernisation des réseaux (à reverser à l'agence de l'eau) afférente.

Il indique que cette liste a été validé en commission finances en date du 25 octobre 2023.

Il a été décidé d'apurer les restes à recouvrer jusqu'en 2019 inclus excepté pour les créances sur lesquelles la commune pense pouvoir encore recouvrer.

Cela représente au total 992.11€ détaillé par année comme suit :

2013 : 453.20€

2017 : 224.52€

2018 : 42.74€

2019 : 271.65€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE la liste des non-valeur n°6402940531 arrêté en date du 06 novembre 2023 par le Service de Gestion Comptable de Nyons pour le service assainissement de la commune d'un montant total de 992.11€

DIT que les crédits budgétaire sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
T. DIDIER